



Préfecture de Maine-et-Loire

Erratum aux publicités N° 84 , 85, 86, 87, 88 , 89 et 90 des demandes d'autorisation d'exploiter enregistrées par la Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire pour mise en valeur de terres à usage agricole.

En application des nouvelles mesures d'adaptation de la procédure du contrôle des structures introduites par l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, la date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter pour les publicités foncières ci-dessous sont modifiées comme suit :

Référence de la publicité	Date de publication	Date initiale de fin de publication	Date de report de la publicité selon l'ordonnance n°2020-306 du 25/03/2020
84	Du 23/01/2020	23/03/2020	24/07/2020
85	Du 23/01/2020 (erratum pour les terres libérées par Monsieur Jérémy GUERIN à OMBRÉE EN ANJOU)	23/03/2020	24/07/2020
86	Du 03/02/2020	03/04/2020	24/08/2020
87	Du 10/02/2020	10/04/2020	24/08/2020
88	Du 20/02/2020	20/04/2020	24/08/2020
89	Du 09/03/2020	09/05/2020	24/08/2020
90	Du 16/03/2020	16/05/2020	24/08/2020

POINT SPECIAL CoVid 19 :

Covid-19 – Adaptation du traitement des demandes d'autorisations d'exploiter.

Vous trouverez sur le site de la DRAAF au lien ci-dessous le mode fonctionnement du contrôle des structures agricoles par les DDT pendant la période de confinement : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/COVID-2019-Adaptation-du>